



Conditions générales de réservation

Lou pa de l'aze

Les Nicollaux - 38 740 VALBONNAIS -

contact@loupadelase.com

www.loupadelase.com

Article 1 – Réservation d'un hébergement/location d'un âne

La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation daté, signé, précédé de la mention « Bon pour accord » et accompagné de l'acompte de 30%.

Le solde de la location sera réglé le jour de votre départ en randonnée ou de votre séjour.

La réservation est faite à titre strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers sauf accord du président de l'association. Tous les adhérents devront s'acquitter d'une cotisation fixée par l'Assemblée Générale. Le montant de la cotisation est compris dans la location.

Article 2 – Détail des hébergements insolites en location

Le site propose 3 types d'hébergements et n'a pas de raccordement à l'électricité.

Une lampe solaire est fournie dans chaque hébergement ainsi dans le bloc sanitaire. Les hébergements peuvent contenir
Le tipi - (5 couchages) La yourte - (5 à 6 couchages) La roulotte - (4 couchages)

Ils n'ont pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite sauf la roulotte.

Ils sont équipés de sommiers, matelas, oreillers et couvertures. La literie (matelas et oreillers) est recouverte de housses jetables changées après chaque réservation.

Le sac de couchage est indispensable. Les draps ne sont pas fournis.

Un bloc sanitaire est équipé de deux douches, de deux lavabos et d'un WC sec.

Un « coin trappeur » pour feux de camp, grillades et hamac est à disposition de tous les clients.

Article 3 – Caution pour la location des hébergements et des ânes

Une caution est demandée le jour de l'arrivée et s'élève à 100 €

Cette caution sera restituée après l'état des lieux, à la condition qu'aucune dégradation ne soit constatée et qu'aucun matériel ni équipement ne soit détérioré ou manquant. Sinon, celle-ci sera encaissée.

Article 4 – Arrivée/Départ

La location sera disponible à partir de 16 h et devra être libérée le jour du départ avant 11h00. Tout départ après l'horaire indiqué précédemment entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

En cas d'arrivée tardive ou différée par rapport à la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, le client devra prévenir la direction par téléphone au plus tôt.

Le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou un retard.

À l'arrivée, l'état des lieux est fait par le locataire et toute anomalie devra être signalée au propriétaire. Si aucun retour n'est fait, cela impliquera que l'état des lieux était conforme.

À la fin du séjour, l'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits par le propriétaire et le locataire. Le locataire doit rendre les lieux propres et en état.

Article 5 - Assurance

Lou Pa de l'Aze ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chaque randonneur, ce dernier devant être couvert par sa propre assurance pour garantir les dommages incendie, d'explosion, d'intempéries, de vol et d'avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

Lou pa de l'aze est assuré au titre de la responsabilité civile pour tout sinistre survenant sur le site envers les personnes

Article 6 – Annulation

Si la randonnée ou votre séjour est annulé(e) de notre fait, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants, soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une formule de remplacement. En cas d'annulation définitive, vous serez remboursé intégralement.

Si la randonnée est annulée de votre fait, sauf cas de force majeure, votre acompte de 30 % sera encaissé.

Tout locataire devra respecter le règlement intérieur